

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**De la Commune de **CHILLY-LE-VIGNOLE****Séance du 6 mai 2010****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	11
En exercice	10
Présents	6
Votants	6

L'an deux mil dix et le six mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Denis, Maire.

Date de la convocation :
Jeudi 29 avril 2010

Présents : MM. MATHIEU D / BOLEAT O / LADOY G. / LOUVAT C. / ROUSSE F
MME PETITJEAN B.

Absent excusé : MM BESSON P. / COPPOLA J. / MMES FORIEN E. / CARRAVILLOT D
M LOUVAT Christophe a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération N° 24 / 10

**CONCESSION
CIMETIERE COMMUNAL**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n°19/01 en date du 27/04/2001 et n°48/01 en date du 12/12/2001 fixant la durée et le tarif des concessions au cimetière communal ;

Considérant l'achèvement récent du columbarium ;

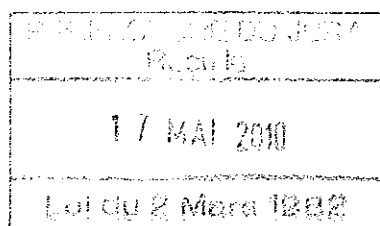
Considérant qu'il y a lieu d'instaurer un règlement pour ce lieu ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le règlement du cimetière communal ;

FIXE les durées et tarifs des concessions au cimetière communal comme suivant :

- concession trentenaire de 2m² et 2.3 m² = 90 €
- concession trentenaire de 3.80 m² = 180 €
- concession trentenaire de 0.48 m² destinée au cavurne = 90 €
- concession trentenaire au columbarium avec fourniture d'une plaque de porte = 600 €



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE,
Denis MATHIEU